

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF - lundi 14 juin 2021

Cheminements doux - Pistes Cyclables Tranche 2 Les Quilles / Saint-René du parcours Hillion / Saint-René - Attribution de marché

Depuis 2016, a été initié un travail sur la création d'une piste cyclable entre les bourgs de Hillion et Saint-René. Une étude de définition a été réalisée afin de définir les aménagements de cheminement doux nécessaires pour permettre, d'une part, aux collégiens de rejoindre le collège de manière sécurisée, et d'autre part, d'appréhender les contraintes techniques de continuité de cheminement sécurisé vers les différents sites communaux stratégiques. Cette étude réalisée entre 2016 et 2018 a confirmé l'intérêt de création d'une piste cyclable sur l'axe de la voie communale 4. Une première phase de travaux a eu lieu en 2019 au niveau du hameau des Quilles.

Le linéaire restant avait été prévu d'être aménagé en 2 tranches :

- La tranche 1 : bourg d'Hillion- les Quilles. Les travaux ont démarré en janvier 2021 et se sont finalisés en mai 2021 ;
- La tranche 2 : les Quilles/Saint-René. Une rencontre avec les agriculteurs s'est déroulée début mai pour leur présenter le projet et les emprises foncières nécessaires. Un accueil favorable a été réservé au projet.

Dans ce cadre, une consultation en procédure adaptée a été lancée pour un marché de travaux d'aménagement de la voie verte Les Quilles/Saint-René. L'opération de travaux a été divisée en 3 lots : Lot n°1 : Terrassement - Voirie - Bordure ; Lot n°2 : Signalisation Horizontale et Verticale ; Lot n°3 : Ponton - Platelage en bois.

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 14 juin 2021 et à l'analyse des offres, présentée à la suite en conseil municipal, l'attribution des lots s'est faite comme suit : Lot n°1 : Terrassement - Voirie - Bordure à l'entreprise EIFFAGE à Yffiniac pour un montant de 512 309.70€ HT ; Lot n°2 : Signalisation Horizontale et Verticale à l'entreprise SIGNATURE de Cesson-Sévigné pour un montant de 61 094.65€ HT et Lot n°3 : Ponton - Platelage en bois à l'entreprise BOIS LOISIRS CRÉATION de Saint-Mars-du -Désert pour un montant de 30 173.80€ HT.